

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE507

présenté par
M. Blein, rapporteur

ARTICLE 3

Après les mots : « consulté sur », rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 2 :

« tout projet de loi ou de texte réglementaire relatif à l'économie sociale et solidaire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision rédactionnelle.